

Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 5 Juin 2026

L' an 2026 et le 5 Juin à 17 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie de Pullay sous la présidence de Monsieur Serge SOUCHAY, Maire.

Présents : M. SOUCHAY Serge, Maire, Mmes : DANTU Sylvie, GONCALVES Sofia, MASURIER Annie, OZANNE Dominique, POHER Viviane, MM : BEDOUET Mathieu, MALLEZ Didier, SAMON Michel

Excusés : M. BOURDIN Emmanuel donne pouvoir à M. MALLEZ Didier, M. HERISSON Bernard donne pouvoir à M. SOUCHAY Serge

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 29/05/2026

Date d'affichage : 29/05/2026

A été nommée secrétaire : Mme MASURIER Annie

ORDRE DU JOUR

- 1/ *Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026,*
- 2/ *Election des délégués pour les élections sénatoriales,*
- 3/ *Inauguration de "la cantine",*
- 4/ *Organisation d'une journée "citoyenne",*
- 5/ *Autorisation de vente de bois de la commune par l'ONF,*
- 6/ *Projet de création d'une dalle béton devant "la cantine",*
- 7/ *Proposition de convention relative à la stérilisation des chats errants,*
- 8/ *Questions diverses.*

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Madame Poher signale que des propos n'ont pas été inscrits : manquement de signatures, CFU transmis aux conseillers tardivement (3 jours).

Monsieur Bedouet signale que sa question évoquée sur le conseil municipal des jeunes n'a pas été inscrite.

Après ces remarques, Madame Poher et Monsieur Bedouet s'abstiennent pour l'approbation du procès-verbal.
9 voix pour l'approbation.

2/ ÉLECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE (- 1 000 HABITANTS) - réf : 2026 28

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des

sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 13/05/2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM SOUCHAY Serge, SAMON Michel, BEDOUET Mathieu et GONCALVES Sonia.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué titulaire et de trois délégués suppléants

Les candidatures enregistrées pour le délégué titulaire :

Monsieur SOUCHAY Serge

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- **M. SOUCHAY Serge : 10 voix**

M. SOUCHAY Serge né le 21/10/47 à St Jamme sur Sarthe a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Les candidatures enregistrées pour les 3 délégués suppléants :

Madame DANTU Sylvie, Monsieur SAMON Michel, Monsieur MALLEZ Didier

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

En application de l'article L.288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

M. SAMON Michel, né le 23/10/48 à Paris 14ème a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. MALLEZ Didier, né le 21/09/54 à Neuilly sur Seine a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme DANTU Sylvie née le 17/04/55 à Verneuil sur avre a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

3/ INAUGURATION DE "LA CANTINE"

Présence des conseillers municipaux et des artisans ayant effectué les travaux.

4/ ORGANISATION D'UNE JOURNÉE "CITOYENNE"

Monsieur le Maire propose d'organiser une journée "citoyenne" le samedi 19 septembre de 9h à 12h.

Une publication sera effectuée sur Panneau Pocket pour la participation des habitants. Réponse obligatoire. Il sera nécessaire d'être équipés de gants, d'un gilet jaune au nom de la commune et de sacs poubelles et prévoir une bâche pour le tri.

Les participants seront en binome avec un plan de cheminement pour cette opération. A organiser lors de la réunion du 07.09.26.

Un devis a été demandé pour l'achat de 30 gilets jaunes avec flocage, le montant s'élève à 480.00 € ht soit 576.00 € ttc.

Le conseil municipal accepte ce devis.

5/ AUTORISATION D'UNE VENTE DE BOIS DE LA COMMUNE PAR L'ONF

La vente de bois est reportée à décembre 2026 en raison du peu de professionnels intéressés. La quantité est de 120 m3 et 140 m3.

6/ PROJET DE CREATION D'UNE DALLE BETON DEVANT "LA CANTINE"

Monsieur le Maire présente deux devis relatifs à la création d'une dalle de 37 m2 devant la cantine.

Les entreprises sont les suivantes :

- Entreprise MOREL	4 991.00 € HT	5 963.30 € TTC
- Entreprise CHANDAI TP	7 200.00 € HT	8 640.00 € TTC

Monsieur Bedouet propose de relier la dalle à la mairie afin d'améliorer la circulation des personnes à mobilité réduite.

Compte-tenu d'une telle différence entre les deux devis, il est demandé un troisième devis.

A évoquer en commission travaux et réfléchir à un projet de la totalité de la cour de la mairie.

Projet à reporter.

7/ PROPOSITION DE CONVENTION AVEC 30 MILLIONS D'AMIS RELATIVE A LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS - réf : 2026 09

Monsieur le Maire rappelle que ce point sur les chats errants avait déjà été évoqué lors de la réunion du 27 avril 2026.

Un dossier a été créé auprès de 30 millions d'amis pour obtenir une aide financière.

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention avec 30 millions d'amis pour la prise en charge des frais de stérilisation et la puce électronique avec des montants maximums suivants :

- 100 € pour les mâles
- 120 € pour les femelles
- 140 € exceptionnellement pour les femelles gestantes
- 140 € exceptionnellement pour les cryptorchidies

La mairie est responsable des soins et de la nourriture.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de ne pas signer la convention avec 30 millions d'amis.

Le conseil municipal décide de rester en contact avec l'association "Adoptez-nous" pour la trappe et de stériliser 5 chats par an, à réajuster si besoin.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

8/ QUESTIONS DIVERSES

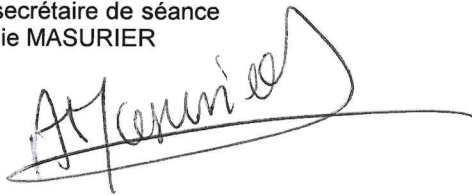
- Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'Association Sportive de Boissy-lès-Perche faisant l'objet d'une demande de subvention. Après discussion, l'ensemble du conseil refuse cette demande de subvention.
- Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la mairie de Piseux nous informant d'un nouveau tarif cantine 2026-2027 pour les enfants hors-commune. Après discussion, l'ensemble du conseil maintient la participation des frais de restauration en se basant sur le tarif de la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton.
- Monsieur le Maire fait part de réclamations relatives à l'entretien de la salle polyvalente. Le personnel de l'entretien en a été informé, ceci afin d'améliorer le service. Monsieur le Maire a rencontré les locataires en question.
- Tous les conseillers proposés aux commissions intercommunales ont été retenues. Il leur a été demandé de faire un compte-rendu pour la réunion de conseil afin que tous soient informés.
- Congrès des Maires : Jeudi 18 juin 2026
- La commission travaux se réunit mardi 9 juin à 9h pour choisir le mobilier de la cantine et de la salle de réunion de la mairie.

- Salle polyvalente : deux devis ont été demandés pour refaire le boudrome. Il est prévu de fermer le portillon lorsque la salle sera louée.
- Mme Poher demande si la société RESTENVIE, retenue pour une formation du défibrillateur a été contactée pour fixer une date. A relancer par M. Michel Samon.
- Mme Poher demande l'avancement du projet de l'abri bus au val d'haumont et d'un auvent au cimetière. M. Mallez prend en charge ce dossier pour le présenter lors du prochain conseil en septembre.
- Mme Poher signale que les petites allées au val d'haumont ne sont pas entretenues et demande à ce que les propriétaires soient alertés par la commune.
- M. Mallez demande à ce que l'allée des myrtilles soit limitée à 50 kms/h dans les deux sens. Ajouter 2 panneaux. Demander à l'Interco Normandie Sud Eure l'installation des panneaux.
- M. Bedouet demande si l'entretien du chemin allant de l'allée de la Brèche du Roy à la voie verte peut être envisagé. Un constat sera fait lors de la journée citoyenne du 19 septembre.
- Aménagement de la mare communale : l'accès était impossible en raison du champ semé à proximité. Il est prévu d'effectuer une pente douce pour les batraciens.
- Travaux vidéo protection : l'installation de caméras tarde en raison d'un problème pour la mise en place de la fibre optique. La société propose de poser une carte visible sur 15 jours si présence de problèmes majeurs.
- Fête des voisins à la Fauvellerie : Vendredi 26 juin
- Mme Goncalves informe de sa recherche sur la mise en place d'un conseil municipal des jeunes. Elle propose de donner l'information sur Panneau Pocket pour les enfants de 9 à 16 ans pouvant être intéressés. Pas de législation cadrée, une charte doit être rédigée.
- Terrain cadastré C 456 situé à la Fauvellerie : l'acquisition de ce terrain a eu lieu jeudi 4 juin. L'Interco demandera des devis et un plan d'aménagement de la voirie à l'entreprise interrogée. La commune établira des dossiers de subventions avant le 15.09.26.
- Boîte à idées sur Panneau Pocket : Suite à une suggestion, M. Samon a imprimé l'atlas de la biodiversité communale pour que chacun en prenne connaissance et pour étudier ce projet lors de la prochaine réunion, projet sur 2 ou 3 ans en lien avec le PLU. Le verger conservatoire et la mare sont des éléments de l'atlas. Un parcours sur la biodiversité est à Condé sur iton.

A retenir : prochaine réunion Lundi 7 Septembre

Séance levée à: 19:00

La secrétaire de séance
Annie MASURIER



En mairie, le 09/06/2026

Le Maire
Serge SOUCHAY